



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

INFORMATIONS GENERALES RECOMPENSES ET REGLEMENT

28ème Foulées de Fondettes - 18 mars 2018

A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement où ce règlement doit être approuvé

ORGANISATEUR

L'Alerte Sportive de Fondettes, section Athlétisme est organisatrice de cette manifestation.

Allée de la Poupardière, 37230 Fondettes

Tél. 02 47 49 93 53 - Fax 04 47 49 93 53

E-mail : asfondettesathle@hotmail.fr

Site Internet : <http://www.asfondettesathletisme.com>

Responsables de l'organisation : Olivier BOUVET, Vice Président de la section, Coordonnateur de l'organisation.

Contact : 06 25 64 63 68

CONCURRENTS :

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, selon les modalités ci-après, qui se disputent selon les règlements de la FFA.

Pour les courses de 5 et 10km :

- Bulletin d'inscription dûment rempli dans tous les cas.

- Licenciés FFA (Athlé Compétition ; Athlé entreprise ; Athlé Running) : *Photocopie de la carte licence en cours.*

- Titulaires d'un Pass Running : *Photocopie de la carte Pass Running en cours.*

- Licenciés FFTriathlon – FFCO (course d'orientation) – FFPM (pentathlon moderne) : *Photocopie de la carte licence en cours.*

- Licenciés UNSS et UGSEL pour l'année en cours: *Photocopie de la carte licence en cours et l'engagement réalisé par l'établissement scolaire ou la fédération ou association sportive. Si engagement à titre individuel sans accord de l'établissement scolaire ou de l'AS, fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.*

- Les licenciés d'une fédération agréée (hors UNSS et UGSEL) : *Photocopie de la carte licence délivrée pour la saison en cours, faisant apparaître par tous moyen la mention "non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition". Sans mention : Fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.*

(les fédérations agréées peuvent être : FSGT, FSCF, UFOLEP).

- Non Licenciés ou licenciés dans un autre sport que l'athlétisme, licenciés Handisports et Sports Adaptés : *Fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.*

Certificat médical :

Il est recommandé d'utiliser le certificat médical type, avec mention conforme aux règles FFA, est téléchargeable de notre site, à compléter par votre médecin.

Pour la course de 1 km :

Cette course n'ayant pas de classement, le certificat médical n'est pas demandé. Précautions : voir chapitre service médical.



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les inscriptions peuvent se faire :

- par courrier (bulletin d'inscription sur notre site internet) à retourner pour le jeudi 15 mars au plus tard
- inscriptions en ligne via notre site internet www.asfondettesathletisme.com jusqu'au vendredi 16, 24h00 (fermeture du site Klikego)
- ou directement, le samedi 17 mars 2018 de 14h à 19h, Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin, Salle Raymond Tournois.
- ou le jour de la course à partir de 8h30. Inscriptions fermées 15mn avant la course concernée. Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin, Salle Raymond Tournois.

Droits d'inscription 5 et 10km : 6€ pour licenciés **EN CLUB FFA** (voir chapitre "Concurrents")

8€ à partir de "PassRunning" inclus – pour les autres athlètes (voir Chapitre "Concurrents")

10€, pour tous, le jour de la course

Pour la course des Familles : 1€ minimum – Inscription sur place uniquement, le samedi 17 de 14h à 19h au bureau de l'ASF, Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin, Salle Raymond Tournois ou le 18 mars 2017 à partir de 8h30, même adresse. **Fermeture des inscriptions 15 mn avant le départ de la course**, soit à 10h15.

La totalité de la recette sera reversée au profit de l'action menée par **l'association Histoire de Vie**

DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci-dessus demandés et du paiement des droits d'inscription.

5 et 10km. Les dossards seront disponibles soit le samedi 17 mars 2018, Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin, Salle Raymond Tournois de 14 h à 19 h, soit le jour de la course, même lieu à partir de 8 h 30.

Le dossard est obligatoire, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles aux quatre coins. La publicité ne devra pas être cachée. Les dossards type triathlon avec ceinture sont interdits.

Course 1km: bien qu'il n'y ait pas de classement, dossard obligatoire. L'organisateur vous propose à partir d'un dossard vierge fournit, de créer votre dossard personnalisé. Il suffira de mettre votre prénom, ou votre nom ou autre signe distinctif identifiant votre famille. Les spectateurs vous encourageront par votre nom.

Pendant les courses : les coureurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus.

CATEGORIES

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002
Minimes	MI	2003 et 2004

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H / F	V1	1978 - 1969
	V2	1968 – 1959
	V3	1958 – 1949

Association Omnisports – Agrément Ministériel N°375698

2 allée de la Poupardière, 37230 Luynes. Tél/fax :0247499353

Section athlétisme : <http://www.asfondettesathletisme.com> mél : asfondettesathle@hotmail.fr



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

	V4	1948 - 1939
	V5	1938 et avant

VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES

Au Stade du Moulin-à-Vent , vestiaires R.Tournois à Fondettes.

SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par la présence d'un médecin, des secouristes et une ambulance. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchages, etc.

ASSURANCE

L'Organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site, au verso de la plaquette d'inscription et au gymnase, lors des inscriptions. Le départ et l'arrivée se situent rue du Moulin à Vent, face au gymnase.

RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 5e km sur le 10 km.

A chaque boucle en cas de forte chaleur sur le 5 km et sur le 10km.

INSTRUCTIONS

Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes courses et se soumettre aux réglementations normales d'un piéton.

Une voiture officielle ou une moto précèdera les premiers coureurs, une personne responsable de l'Organisation accompagnera le dernier concurrent jusqu'à l'arrivée.

La commune prendra les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course, et fera en sorte de les faire respecter.

Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements, ceux-ci pourront être modifiés ; le fait de s'engager, les coureurs les acceptent.

COURSE 5 KM

Course ouverte aux personnes nées en 2004 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). Dossard obligatoire.

Départ à 9 h 40, rue du Moulin à Vent.

Parcours : 1 boucle moyenne + 1 grande boucle.

COURSE DES FAMILLES 1 KM

Course ouverte à tous, allure libre, sans classement. Dossard obligatoire.

Départ à 10h30, rue du Moulin à Vent.

Parcours : 1 petite boucle.



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

COURSE 10 KM, LABEL REGIONAL. Championnat départemental de

10km route et régional masters

Course ouverte aux personnes nées en 2002 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). Distance officielle mesurée selon les normes IAAF, qualificatif pour les championnats de France. Dossard obligatoire.

Départ à 11 h 15, rue du Moulin à Vent. **Un SAS Départ sera réservé à tous les licenciés EN CLUB FFA Athlé Compétition.**

Parcours : 3 grandes boucles.

Pour les Athlètes licenciés Athlé Compétition : **Le port du maillot du club est obligatoire.**

Pour tous les coureurs : Le matériel électronique type baladeur MP3, téléphone portable ou autre munis ou non d'oreillettes est toléré pendant la course, mais fortement déconseillé pour des questions de sécurité. Les montres GPS et podomètres sont autorisés. L'athlète encoure la disqualification ou l'interdiction de prendre le départ en cas de non respect des règles.

CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage par puces attachées à une chaussure (installation à respecter selon la documentation jointe au dossard) est assuré par le logiciel RACE RESULT.

RESULTATS

Ils seront affichés dès que possible dans au Stade du Moulin à Vent, disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.asfondettesathletisme.com>, ainsi que sur le site de la Ligue du Centre Val de Loire d'Athlétisme.

RECOMPENSES

Les récompenses des 5 km et 10 km seront remises au stade de Moulin à Vent.

Les récompenses seront attribuées comme suit :

Courses 5 km et 10 km : (lots dans la limite des stocks disponibles)

- **1 lot offert lors du retrait des dossards.**

5km :

- les 3 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre.**

- Le 1er homme et femme de chaque catégorie (minime à V4) après exclusion des 3 premiers au classement général: **1 coupe + lots divers.**

Course de 10 km qualificatif :

- les 6 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre aux 6 premiers.**

- Le 1er homme et femme de chaque catégorie (cadet à V4) après exclusion des 6 premiers au classement général: **1 coupe + lots divers.**

1 bon d'achat supplémentaire pour les vainqueurs « homme et femme » ayant battu le record de l'épreuve.

Nota : Les récompenses des 5 km et 10 km seront remises à partir de 12h15 au gymnase.

Course des familles : **1 sachet surprise à chaque enfant arrivant.**

Les 3 courses : **Lots divers par tirage au sort sur les dossards à retirer au stand Lots** (tirage effectué lors de chacune des courses et à retirer au gymnase ou au podium après l'arrivée, liste affichée près du ravitaillement).

Challenge groupement, association ou école: au groupement, association : **Une coupe + 1 carton de vin local**, **Ou** l'école de Fondettes, l'asso ASF : **un bon d'achat matériel**, ayant le plus d'arrivants sur les 2 courses réunies 5 km + 10 km.



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

AUCUN LOT OU RECOMPENSE NE SERA REMIS APRES LA REMISE OFFICIELLE A L'HEURE PREVUE, ET APRES CLOTURE DU VIN D'HONNEUR

ANNULATION OU REMBOURSEMENT DIVERS

En cas d'annulation de la compétition pour quelques raisons que ce soit, indépendante de la volonté des organisateurs et du comité d'Indre et Loire d'athlétisme, les engagés ne pourront en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement (frais de déplacement, engagements ou autres frais).

Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription à la compétition. Tout engagement est irrévocable et non remboursable quelle qu'en soit la raison.

DROIT D'IMAGE

L'Organisation des Foulées de Fondettes se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation, sans contrepartie, pour le besoin de ses publications.

J'autorise expressément les organisateurs des 28e Foulées de Fondettes, ainsi que la CDCHS à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ainsi que mes descendants, prises à l'occasion de ma participation aux 28e Foulées de Fondettes, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels, le site internet de la CDCHS, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Toutefois, en application de la Loi dite « Informatique et Libertés » tout participant peut s'opposer à la publication de ses résultats et de ses photographies.

Fondettes Le

Faire suivre votre signature par la mention Lu et approuvé